

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1099

présenté par
Mme Carrey-Conte

ARTICLE 16 TER

À la première phrase, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de se doter rapidement d'un document permettant de faire progresser la lutte contre les discriminations syndicales.